

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

SUBVENTIONS

Sous-domaine :

**SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS**

OBJET :

**Attribution des
subventions aux
associations**

**—
Année 2026**

N° 05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 23 Février à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 17 Février 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés : Christine SANCHEZ, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr François DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, en application de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget de la commune.

Il est donc proposé d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2026 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2026
ACCA	300 €
Amicale des anciens du Génie	300 €
Amicale Laïque	1 400 €
ATAC	300 €
Aurore bouliste (300 € + 500 € si 15/08)	800 €
Chorale Les Cigalous	300 €
Coopérative scolaire	6 000 €
Ecole Intercommunale de Foot de Conques	300 €
Association « Les Petits de la Garrigue »	300 €
Football Club de Villegly (1200 € + 1000 € si 13/07)	2 200 €
Ecole intercommunale de foot Conques	300 €
Football Vétérans Villegly/Villalier	300 €
Le Souvenir Français	200 €
ONAC	200 €
Rugby A Bisto de Naz (300 € + 500€ si 22/06)	800 €
Société Intercommunale de Pêche	300 €
La Prévention Routière	250 €
Chambre des Métiers	300 €
	14 550 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

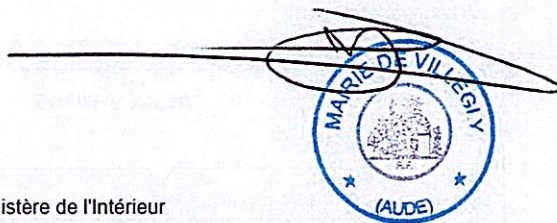
- **D'ATTRIBUER** les subventions communales au titre de l'exercice 2026, conformément au tableau de la présente délibération. Le versement individuel sera soumis à la présentation d'un bilan financier ainsi que de l'attestation d'assurance annuelle,
-
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater le paiement sur le budget 2026 et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour copie conforme,

Le Maire

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260223-20260223DEL05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026